

Département de Lot-et-Garonne

**Commune de BON-ENCONTRE**  
**ARRETE** du 17 novembre 2023 – N° 2023/75  
**Extrait du registre**

**VENTE AU DEBALLAGE – Association Diocésaine Paroisse Notre-Dame de Bon-  
Encontre**

**Occupation du Domaine Public** (Place de l'Eglise)

Nous, Maire de la Commune de Bon-Encontre

Vu le Code des Collectivités Territoriales en son article 2213.6

Vu la déclaration préalable reçue de Monsieur Jean-Paul EYCHENNE,  
membre de l'Association Diocésaine Paroisse Notre-Dame de Bon-Encontre à  
conformément à l'arrêté ministériel du 9 Janvier 2009,

**ARRETONS**

ARTICLE 1 : Monsieur Jean-Paul EYCHENNE, membre de l'Association Diocésaine  
Paroisse Notre-Dame de Bon-Encontre est autorisé à procéder à une vente au  
déballage de spécialités vietnamiennes : nems, beignets.

ARTICLE 2 : Cette vente se déroulera Place de l'Eglise,  
- le **samedi 16 décembre 2023**, de 14 h 00 à 21 h 00,  
à l'occasion du Marché de Noël.

ARTICLE 3 : Les lieux devront être laissés en parfait état de propreté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté fera l'objet d'une publicité par affichage pendant  
deux mois dans le hall de la mairie.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal  
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 7: Madame la Directrice Générale des Services, le Chef de Service de la  
Police Municipale, Madame la Directrice Départementale de la Police Nationale, sont  
chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont copie  
sera adressée à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne ainsi qu'à Monsieur le  
Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la  
Répression des Fraudes de Lot-et-Garonne.

Fait à Bon-Encontre, les jour, mois et an que dessus.

**Madame Le Maire,  
Laurence LAMY**

**Pour copie conforme,  
Madame le Maire,**

